

Objet : Coopération Ardennes Flamandes – Prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement

Le Président expose :

Vu la délibération n° 2012-04-12 du Comité Syndical du 27 mars 2012,

Il est rappelé que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales assure la mise en œuvre d'un projet de coopération entre les Ardennes Flamandes et le territoire du Pays Une Autre Provence.

A ce titre, afin de mettre en valeur les atouts de notre territoire et développer de nouveaux échanges commerciaux, les producteurs de l'association Circuits Courts Baronnies Provençales ont participé au salon international de Jaarburs à Gent les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014.

Dans ce cadre, le Président propose que les frais de déplacements et d'hébergement des personnes suivantes soient pris en charge :

M. Pierre PAYAN, artisan confiseur à Salérans
Mme Christine LEVET, productrice, à Mévouillon
Mme Marie BRONCHAIN, associée Christine Levet, à Mévouillon
M. Jean Charles FOURNON, producteur, à Sainte-Jalle
M. Valéry LIOTAUD, producteur à Rochebrune
M. Jean-Pierre TOURRE, producteur à Venterol
Mme Violaine TROLLAT, productrice à Mirabel aux Baronnies

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement des personnes susmentionnées
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette décision

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD